AUTOMNE 2026

TIRAGE AU SORT

TERRAINS DE VILLÉGIATURE

SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

INSCRIPTION
du 7 octobre au 2 novembre 2026

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) vous offre la possibilité de participer à un tirage au sort pour l'attribution de terrains de villégiature situés sur les terres du domaine de l'État. Ces terrains, qui se trouvent dans des secteurs convoités, ont habituellement une superficie de 4 000 m^2 et sont en majorité semi-riverains et riverains, boisés et accessibles par voie terrestre, sauf exception.

Pour obtenir l'information détaillée sur les terrains offerts, veuillez consulter le site Web **Québec.ca/tirage-terrains-villégiature** à compter du 7 octobre 2026.

Le tirage s'effectue de façon électronique, sous la supervision d'un vérificateur ou d'une vérificatrice externe et en présence de témoins. Le rang obtenu au moment du tirage au sort est communiqué à chaque participante ou participant par courriel dans les 48 heures suivant le tirage.

Photo : Krystina Sauvageau

Québec

TERRAINS OFFERTS

Les tableaux contiennent les renseignements disponibles au moment de la mise en ligne.

Une terre **riveraine** est une terre directement située en bordure d'un lac, d'une rivière, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou qui n'est séparée de la rive que par une bande riveraine d'au plus 30 m, propriété de l'État, et ne faisant pas l'objet d'une autre utilisation privative. Une terre **semi-riveraine** est une terre qui n'est pas riveraine, mais dont plus de 50 % de la superficie est comprise à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 m d'un lac, du fleuve Saint-Laurent ou du golfe du Saint-Laurent, ou de 100 m d'une rivière. Les autres terres sont des terres **non riveraines**.

> Ces terrains sont tous offerts en location par bail renouvelable annuellement.
> Le MRNF recommande aux participants et participantes de visiter les terrains qui les intéressent avant de s'inscrire au tirage. La prudence est de mise si vous visitez les terrains durant les périodes de chasse.
> Le MRNF se réserve le droit de soustraire tout emplacement d'un tirage au sort, et ce, jusqu'au moment de l'attribution des terrains.

Photo : Martin Bonneau

BAS-SAINT-LAURENT (01)

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE0101	Grand lac Squatec	Témiscouata	Owen	2 (semi-riverains)

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (02)

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE0201	Rivière Péribonka (baie Moreau)	Lac-Saint-Jean-Est	s. o.	11 (riverains)
TE0202	Rivière Péribonka (chemin des Pins)	Lac-Saint-Jean-Est	s. o.	4 (riverains)
TE0203	Lac Vanel	Fjord-du-Saguenay	s. o.	3 (riverains)
TE0204	Lac innommé nº 67138	Fjord-du-Saguenay	s. o.	2 (riverains)
TE0205	Lac Maria-Chapdelaine	Fjord-du-Saguenay	s. o.	2 (riverains)
TE0206	Lac Dufresne	Maria-Chapdelaine	s. o.	5 (riverains)
TE0207	Lac Sanspitié	Domaine-du-Roy	s. o.	2 (riverains)
TE0208	Lac Dosnain	Domaine-du-Roy	s. o.	2 (riverains)
TE0209	Lac Gomain	Domaine-du-Roy	s. o.	1 (riverain)

MAURICIE (04)

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	AGGLOMÉRATION	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE0401	Lac Buies	La Tuque	s. o.	1 (riverain)
TE0402	Lac Georges	La Tuque	de la Croche	4 (riverains)
TE0403	Lac Freddy	La Tuque	s. o.	1 (riverain)

TERRAINS OFFERTS

OUTAOUAIS (07)

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE0701	Lac Hurdman	Pontiac	s. o.	7 (riverains)
TE0702	Baskatong	Vallée-de-la-Gatineau	s. o.	15 (semi-riverains et non-riverains)
TE0703	Lac Gatcombe	Vallée-de-la-Gatineau	s. o.	1 (riverain)
TE0704	Baie Newton	Vallée-de-la-Gatineau	s. o.	4 (semi-riverains)
TE0705	Messines	Vallée-de-la-Gatineau	s. o.	20 (non riverains)

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE0801	Lac Kipawa (chemin du Ski)	Témiscamingue	s. o.	6 (semi-riverains)

GASPÉSIE (11)

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE1101	Cap-Madeleine	Haute-Gaspésie	s. o.	12 (non riverains)

LAURENTIDES (15)

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS
TE1501	Lac Long (Amherst)	Laurentides	s. o.	2 (semi-riverains)
TE1502	Lac Brochet (L'Ascension)	Antoine-Labelle	s. o.	18 (semi-riverains et non-riverains)

Photo : Gabriel Sirois

POUR VOUS INSCRIRE AU TIRAGE

Inscription : 7 octobre au 2 novembre 2026
Les tirages au sort auront lieu en novembre.

Votre inscription peut être effectuée de deux façons :

> **en ligne**, à partir du formulaire d'inscription accessible à l'adresse **Québec.ca/tirage-terrains-villégiature**;
> **par téléphone**, au numéro sans frais **1 800 665-6527**.

Vous devez être âgé de 18 ans ou plus au 2 novembre 2026 et payer les frais d'inscription non remboursables de **37,94 $** (33 $ plus TPS et TVQ) par code de tirage.

Une seule inscription est permise par code de tirage.

Toute inscription comportant de fausses déclarations sera annulée.

L'inscription et le tirage au sort relèvent de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

L'ATTRIBUTION DES TERRAINS

L'attribution est faite **sur invitation** par les MRC, le MRNF ou l'agglomération de La Tuque selon l'ordre des résultats du tirage au sort. Le nombre de personnes invitées susceptibles de se voir attribuer un terrain est déterminé en fonction du nombre de terrains disponibles. Le lieu et la date de l'attribution seront communiqués aux participantes et participants dans la lettre ou le courriel d'invitation de la MRC, du MRNF ou de l'agglomération. Leur présence est requise lors de l'attribution des terrains.

Selon la réglementation applicable, une personne ne peut louer plus d'un terrain offert à des fins de villégiature dans une ou plusieurs régions administratives dans le contexte d'une attribution par tirage au sort.

LE TRANSFERT D'UN BAIL DE VILLÉGIATURE

La ou le locataire d'une terre à des fins de villégiature attribuée dans le cadre d'un tirage au sort après le 19 septembre 2024 ne peut demander le transfert du droit que lui confère son bail d'occuper cette terre à certaines fins, sauf dans l'un des cas suivants :

> elle ou il a construit sur le terrain loué un bâtiment d'une valeur minimale de 20 000 $;
> le bâtiment sur le terrain loué a été vendu lors d'une vente sous contrôle de justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire;
> le transfert est effectué en faveur de sa conjointe ou son conjoint, de son père, de sa mère, de son frère, de sa sœur ou de son enfant, ou à la suite du décès de la ou du locataire.

LES COÛTS

La personne qui se voit attribuer un terrain en location doit débourser, outre les frais d'inscription au tirage au sort :

> les frais pour le dépôt d'une demande de location de **154,07 $** (134 $ plus TPS et TVQ);
> les frais d'analyse de **456,45 $** (397 $ plus TPS et TVQ);
> les frais pour la délivrance du bail de **1 394,65 $** (1 213 $ plus TPS et TVQ);
> le loyer de la première année.

LES DROITS D'UTILISATION ET LES OBLIGATIONS D'UNE OU D'UN LOCATAIRE

La personne qui loue un terrain de villégiature a uniquement le droit de l'utiliser à des fins de villégiature, et ce, pour toute la durée du bail. Ce droit est distinct des autres droits d'utilisation du territoire public; il ne la dispense aucunement de se conformer à la réglementation en vigueur concernant la chasse, la pêche et le piégeage.

La ou le locataire doit respecter les conditions du bail et payer annuellement le loyer ainsi que les taxes municipales et scolaires. Il doit respecter les lois et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux, notamment ceux qui touchent la faune et l'environnement, et se conformer aux normes de la municipalité locale et de la MRC pour l'aménagement du terrain, la construction de bâtiments et l'immatriculation cadastrale.

Photo : Stéphanie Rouleau

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la page Web **Québec.ca/tirage-terrains-villégiature** ou communiquez avec le service à la clientèle du MRNF au **1-866-248-6936**. Vous pouvez également communiquer avec la MRC ou l'agglomération visée, là où des terrains sont offerts.

BAS-SAINT-LAURENT
MRC de Témiscouata : 1 877 303-6725, poste 4427

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
MRC de Lac-Saint-Jean-Est : 418 668-3023
MRC du Fjord-du-Saguenay : 1 888 673-1705
MRC de Maria-Chapdelaine : 1 888 776-2131
MRC du Domaine-du-Roy : 1 888 475-2440

MAURICIE
Agglomération de La Tuque : 819 523-8200

OUTAOUAIS
MRC de Pontiac : 819 648-5689, poste 234
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : 819 463-3241, poste 244

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
MRC de Témiscamingue : 1 855 622-6728, poste 203

GASPÉSIE
Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : 1 844 282-8277

LAURENTIDES
MRC d'Antoine-Labelle : 819 623-3485, poste 207
MRC des Laurentides : 819 425-5555, poste 1010

Photo : Éric Boudreault

T14-01-2609

Ressources naturelles et Forêts Québec

Sépaq